

« OUVRIER MON ÉTABLISSEMENT AUX LANGUES
ET AUX CULTURES »

Projet pilote dans le cadre du PROGRAMME OLC

Partenariat avec la POLOGNE

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A partir de septembre 2017</p> <p><input type="checkbox"/> Année scolaire</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mots-clés :</p> <p>Ouverture aux Langues et Cultures - Programme OLC - Éducation à la diversité culturelle</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Madame la Ministre, Présidente de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement; - A Messieurs les Gouverneurs de Provinces; - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres; - Aux Pouvoirs de tutelle des Communes; - Aux Directions et Pouvoirs Organiseurs des écoles primaires et fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions et Pouvoirs Organiseurs des écoles secondaires organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs. <p><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Service général de l'Inspection ; - Aux organisations syndicales ; - Aux Associations de Parents.
--	--

Signataire		
Ministre / Administration :	Direction générale de l'Enseignement obligatoire La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse	
Personne de contact		
Service ou Association : Direction d'Appui de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
Nom et prénom	Téléphone	Email
Polain Isabelle	02/690 83 45	isabelle.polain@cfwb.be
Service ou Association :		
Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Par la présente circulaire, j'ai le plaisir de vous communiquer les modalités de participation pour l'organisation de cours de langue et de culture polonaises avec un nouveau partenaire **dès septembre 2017, la POLOGNE.**

L'organisation de ces cours s'inscrit dans le cadre d'un projet-pilote lié au programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures (programme OLC) entre la République de Pologne et la Communauté française de Belgique (www.enseignement.be/olc).

1. Organisation des cours

Ces cours **de langue et de culture polonaises** sont proposés à tous les élèves de l'enseignement primaire et secondaire (ordinaire et spécialisé)

✓ **Caractéristique des cours**

- ✓ Ils sont facultatifs (organisés en dehors de l'horaire obligatoire).
- ✓ Ils sont assurés par l'enseignant OLC polonais.
- ✓ Ils peuvent rassembler des élèves venant d'établissements scolaires différents.

✓ **Gratuité des locaux**

Les chefs d'établissement et les Pouvoirs organisateurs mettent gratuitement à disposition du partenaire polonais les locaux et les équipements nécessaires (y compris le matériel informatique si disponible).

✓ **Couverture d'assurance**

→ **Enseignants OLC**

La Fédération Wallonie-Bruxelles prend à sa charge une assurance pour l'ensemble des enseignants étrangers travaillant dans le cadre du programme OLC. Cette assurance couvre, d'une part, les accidents de travail et, d'autre part, la responsabilité civile.

→ **Élèves**

Les établissements qui organisent ces cours de langue OLC (en dehors de l'horaire obligatoire) veilleront à en informer leur compagnie d'assurance. Les élèves inscrits dans un établissement **organisé** par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui suivent un cours de langue dans un établissement qui n'est pas le leur sont couverts par la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que Pouvoir organisateur.

Pour les élèves relevant de l'enseignement **subventionné** par la Fédération Wallonie-Bruxelles, il convient à chaque Pouvoir organisateur de prendre contact avec son assureur afin de veiller à la couverture de chaque élève.

2. Traitement des demandes de participation introduites

Les affectations seront effectuées **en fonction des demandes et de la motivation** exprimée par les établissements scolaires.

Les affectations seront confirmées aux directions des établissements au début du mois de septembre 2017. Les cours seront ensuite organisés jusqu'en juin 2018 et seront reconductibles pour l'année scolaire 2018-2019.

3. Inscription au programme OLC

Les écoles intéressées par l'un ou par les deux types de cours proposés sont invitées à s'inscrire en suivant le lien ci-après : <https://goo.gl/forms/HxjMTcyBe3ZEkJTC2> **au plus tard pour le 10 juillet 2017.**

4. Information complémentaire

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Isabelle POLAIN (olc@cfwb.be - ☎ 02 690 83 45), chargée de mission au sein de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE